

4LAB
Société par actions simplifiée
au capital de 80.000 Euros
50 rue de Chanzy
28000 Chartres
RCS Chartres : en cours d'immatriculation

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 avril 2023

Le 28 avril 2023 à 18h00 l'assemblée générale ordinaire s'est réunie à l'issue de la signature des statuts constitutifs à l'effet de nommer les premiers membres du Comité de direction.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- **BBCAR PARIS,**

SARL unipersonnelle au capital social de 300 000 €,
Siège social : 185 avenue du Maine, 75014 PARIS,
Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 820 616 084,
Représentée par Monsieur Pascal Champenois, gérant,

- **Monsieur Franck BRUNO**

né le 09 septembre 1966 à Enghien les bains
demeurant 4 rue Edmond Rousse, 75014 Paris,
de nationalité Française

En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

« Nomination de premiers des premiers membres du Comité de direction »



1

Sont nommés premiers membres du Comité de direction pour une durée de 2 ans :

1. Monsieur Pascal CHAMPENOIS

Né le 26 mai 1973 à PARIS 12
demeurant 61 rue de l'Est, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
de nationalité Française

2. Monsieur Franck BRUNO

né le 09 septembre 1966 à Enghien les bains
demeurant 4 rue Edmond Rousse, 75014 PARIS,
de nationalité Française

3. O.R.B.S INVEST

SARL unipersonnelle au capital social de 1 000 €,
Siège social : 1 allée de Londres, 91140 Villejust
Immatriculée au RCS d'Evry sous le numéro 832 549 513,
Représentée par Monsieur Olivier BRASSEUR, gérant,

4. Madame Nathalie MICAULT, épouse DESSEIGNE

Née le 23 mars 1966 à Paris 18^{ème}
demeurant route de Rambouillet, 78460 CHEVREUSE,
de nationalité Française

Lesquels déclarent accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Les membres du comité de direction ne recevront pas de rémunération pour l'année 2023. Pour les années suivantes, la rémunération sera décidée lors de l'assemblée générale de clôture d'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs à Monsieur Franck BRUNO, à l'effet d'accomplir les formalités nécessaires à l'accomplissement des résolutions votées et toutes les formalités légales.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance et les associés présents.

Fait à Chartres
Le 28 avril 2023

En 6 exemplaires originaux de 3 pages

Dont un pour être déposé au siège social et l'autre pour l'exécution des formalités.

BBCAR PARIS

Représentée par

Monsieur Pascal CHAMPENOIS



Monsieur Franck BRUNO

